



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

**AVIS PUBLIC**  
**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, en conformité avec les exigences de la *Loi sur la fiscalité municipale* :

1. QUE le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac devant être en vigueur durant l'exercice financier 2021, et préparé par la firme Groupe Altus, a été déposé sur le site Internet de la Ville le 8 septembre 2020, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, sous les onglets : *Ville / Trésorerie / Évaluation foncière / Rôle d'évaluation foncière en vigueur pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022*;
2. QUE l'exercice financier 2021 est le deuxième exercice auquel s'applique le rôle d'évaluation triennal;
3. QU'une demande de révision peut être déposée au deuxième exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter, en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 8 septembre 2020.

---

Jacques Arsenault, greffier  
CRHA